

## SEANCE DU 17.06.2011

**l' an deux mille onze le dix sept juin** à douze heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur LECOT Gérard, Maire.

Etaient Présents : MRS LECOT G, AUBERT A ,GAROT R, BANNIER L, LEFEVRE O HOUTIN JC , Mme CORBE B

Etaient absents : Mmes BOULEAU et PASSELANDE, Mr COCHERIE

Secrétaire de séance :CORBE Betty

Conformément aux dispositions de l'article R133 du code électoral, le bureau a été constitué de Mrs LECOT GAROT LEFEVRE et AUBERT

Le Conseil a élu pour secrétaire CORBE Betty

Monsieur le Président a donné lecture :

- 1) des articles du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs
- 2) du décret fixant la date à laquelle les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au sénat qui doit avoir lieu le 25 septembre 2011 dans le département
- 3) de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les conseils municipaux

### ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE

Le président a invité le conseil à procéder sans débat au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'1 délégué

Chaque conseiller à l'appel de son nom à remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	7
A déduire bulletins blancs et nuls	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	7
Majorité absolue	4

Ont obtenu :

Monsieur LECOT Gérard 7

A obtenu la majorité absolue et a été proclamé délégué titulaire :

**Monsieur LECOT Gérard, né le 11.09.1959 à Cosmes qui a déclaré accepter le mandat adresse « Etrogné » la Chapelle Craonnaise**

## ELECTION DES SUPPLEANTS

Il a procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection de 3 suppléants

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	7
A déduire bulletins blancs et nuls	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	7
Majorité absolue	4

Ont obtenu :

Mr AUBERT Patrick	7 voix
Mr GAROT Rémi	7 voix
Mme CORBE Betty	7 voix

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

**Mr AUBERT Patrick né le 30.07.1972 à Craon qui a déclaré accepter le mandat**  
**Adresse « La Minée » La Chapelle Craonnaise**

**Mr GAROT Rémi né le 29.06.1965 à Craon qui a déclaré accepter le mandat**  
**Adresse « le Plessis » La Chapelle Craonnaise**

**Mme CORBE Betty née le 19.02.1970 à Guérande(44) qui a déclaré accepter le mandat**  
**Adresse « 10 rue de la Mairie » La Chapelle Craonnaise**